

## CROEC

### Communiqués officiels de l'Ordre

- [02-11-2020](#) : Newsletter – OEC Pays de Loire
- [19-05-2020](#) : Sécuriser la reprise et la dématérialisation au sein du cabinet : 2 webinaires pour aborder le déconfinement?
- [12-05-2020](#) : Courrier du Président?
- [07-05-2020](#) : Régime général – Push-mail en amont des 5 et 15 mai?
- [30-04-2020](#) : Le FNE FORMATION : une belle opportunité pour vos clients et votre cabinet !?
- [28-04-2020](#) : WEBINAIRE COVID 19 – Solutions financières prêt de trésorerie (PGE...)?
- [21-04-2020](#) : Enregistrement (SPFE laval1) : ordonnance 2020-306 – Modalités de mise en oeuvre?
- [20-04-2020](#) : Urgent – difficultés dans la mise en œuvre des mesures de financement?
- [20-04-2020](#) : Webinaire experts-comptables du 10 avril – réponses écrites Urssaf aux questions qui n'ont pu être traitées en direct?
- [DEC – Stage d'expertise comptable – Session de mai 2020](#) : **Annulation de la session de mai**
- [10-04-2020](#) : Incidents relatifs aux codes d'accès à l'application activité partielle?
- [10-04-2020](#) : Prêt garantie par l'Etat – Correspondants Réseaux Bancaires
- [09-04-2020](#) : [RAPPEL] Webinaire URSSAF CRO Pays de Loire – éléments de connexion?
- [07-04-2020](#) : Rappel – Prélèvement SEPA?
- [06-04-2020](#) : [Save The Date] WEBINAIRE URSSAF CRO Pays de Loire?
- [02 04 2020](#) : Pour se connecter au Webinaire URSSAF Centre – Val de Loire?
- [31 03 2020](#) : Webinaire URSSAF Centre Val de Loire?
- [27 03 2020](#) : Communiqué du Président de l'OEC PAYS DE LOIRE?
- [27 03 2020](#) : Communiqué de la Direccte des Pays de la Loire – Activité partielle

### SOS Covid 19



**IMPACTS COVID-19**  
Vous êtes chef d'entreprise et vous n'avez pas d'expert-comptable

► **Les Experts-Comptables répondent à vos premières questions gratuitement**

**POUR BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF, CONTACTEZ-NOUS PAR MAIL**  
**SOS.COVID19@ORDEC.FR**  
Les experts-comptables se mobilisent

\* Un des experts-comptables volontaires pour vous répondre prendra contact avec vous rapidement par téléphone (ce ne sera pas une consultation). Le dispositif est valable uniquement pour les entreprises situées dans la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire, l'Indre-et-Loire, la Sarthe, la Mayenne et la Vendée.



Un dispositif d'accompagnement gratuit pour les entreprises n'ayant pas d'expert-comptable.

[Les Experts-Comptables répondent à vos premières questions gratuitement.](#)